



## Séance 3: La Francophonie institutionnelle

**Durée: 2h**

**I. Les débuts de la Francophonie institutionnelle**

**II. La Francophonie institutionnelle actuelle**

**III. Exercice 03**

**Enseignant :**

**Souleymane NDIAYE**

**SZTE-AJK-NRTI**



Agence de Coopération Culturelle et Technique

Date de création : **20 mars 1970**

Lieu de création : **Niamey**

Pays : **Niger**

Première Secrétaire général : **Jean-Marc Léger**

Nombre de pays signataires : **21**

Pays représentés : **26**

## LES DEBUTS DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE

Alors que les pères fondateurs s'activent dans un processus de mise en place d'instances de coopération entre les pays ayant en partage le français, l'ancien colonisateur avait manifesté une réserve par rapport à ce projet.

La création de l'ACCT a connu une large sensibilisation des pères fondateurs auprès de leurs homologues africains. Senghor et Diiori ont manifestement utilisé la tribune de l'OCAM pour partager

l'idée de création d'une entité politique regroupant les anciennes colonies françaises.

L'APF, comme institution interparlementaire francophone a elle aussi joué un rôle déterminant à la création de l'ACCT.

A la suite de plusieurs échanges, une rencontre a été convoquée à Niamey le **20 mars 1970** sous l'initiative du président **Hamani Diiori**. C'est au cours de cette rencontre que parmi les 26 représentants des Etats et de gouvernements, seuls les 21 ont signé la convention portant création de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique. La convention statuait l'organisation et le fonctionnement de l'agence.

Au début de sa création en 1970, l'Agence s'était fixé des objectifs, des domaines d'interventions et s'est surtout doté d'un système organisationnel selon le contexte politique et économique de l'époque.

Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014

**Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019**

L'objectif était de développer la coopération multilatérale entre les parties signataires de la convention. Dès lors, l'agence devait ainsi respecter l'autonomie et l'indépendance des pays membres ainsi que leur culture et leurs langues nationales. Le québécois **Jean-Marc Léger** fut le premier secrétaire général de l'Agence jusqu'en 1973.

Très vite, après sa création, l'agence est confrontée à de multiples problèmes et défis. Il a fallu attendre 16 ans après pour organiser la première rencontre des Chefs d'Etats et de Gouvernements. En 1986, le président français **François Mitterrand** prend l'initiative d'organiser à Versailles le premier sommet de l'agence.

Lors de ce sommet qui avait comme principaux objectifs le dialogue Nord-Sud et la solidarité, beaucoup de questions politiques et structurelles ont été abordées à savoir la réforme de l'Agence, la dénomination du sommet « Conférence des chefs d'Etat et de gouvernements des pays ayant en commun l'usage du français », ...

C'est lors du VII sommet (Hanoi) que les réformes institutionnelles de l'agence ont effectivement démarré pour renforcer son action politique. Ainsi l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros Ghali devient le premier Secrétaire général de la Francophonie.

Agence Intergouvernementale de la Francophonie

Remplace ACCT en 1998

Mise en place de programmes de coopération et de développement entre les pays membres.

En 1998, l'ACCT est remplacée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie.

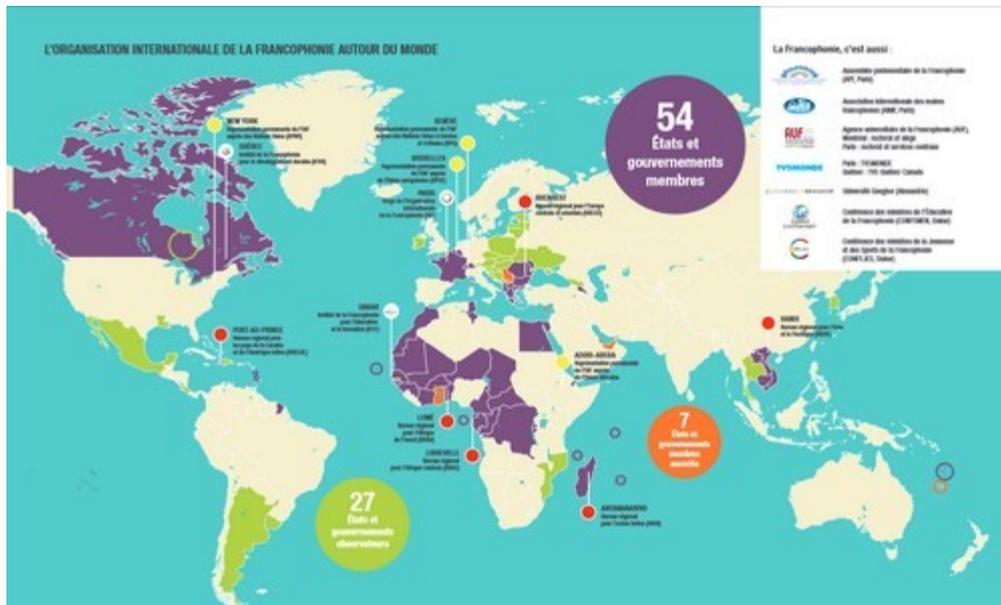
Les réformes de l'organisation ainsi que l'intensification de son action se poursuit pour aboutit en 2005 à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014

Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019

**LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE ACTUELLE**

La Francophonie compte depuis novembre 2018, lors du dernier sommet à Erevan, 88 Etats et Gouvernements membres répartis comme suit :



Source : [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

- Membres de plein droit : 54
- Membres associés : 07
- Membres observateurs : 27

Ce sommet d'Erevan a permis d'accueillir de nouveaux membres observateurs : Gambie, Louisiane, Irlande et Malte.

**CARACTÉRISTIQUES DES MEMBRES DE LA FRANCOPHONIE**



*Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014*

**Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019**

- Membres de plein droit :

Ils siègent pleinement à l'ensemble des instances et des commissions de la Francophonie. Ils peuvent proposer leurs candidatures pour accueillir les réunions des instances et des commissions. Ils peuvent présenter des candidatures aux postes à pourvoir et ont une voix délibérante au sein des instances.

- Membres associés :

Ils assistent aux instances sans participer aux débats ni aux séances à huis clos mais participent au CPF et aux commissions avec voix délibérante. Ils ne participent pas cependant aux séances à huis clos du CPF. Ils ne peuvent pas accueillir les réunions des instances.

Ce statut est réservé aux Etats ou gouvernements qui font du français une des langues officielles ou d'usage habituel et courant tout en partageant les valeurs de la Francophonie.

- Observateurs :

Les observateurs assistent aux instances de la Francophonie. A ce titre, ils n'interviennent pas au débats lors des sommets et à la Conférence ministérielle dans les mêmes conditions. Ils ne prennent pas aussi la parole et ne bénéficient pas de prise en charge lors des CPF. Le membre observateur ne participe pas aux réunions des Commissions du CPF. Il ne peut pas non plus se porter candidat pour accueillir les réunions des instances.

Le statut d'observateur peut être accordé à un Etat ou gouvernement à titre pérenne.

- invité spécial :

Ce statut ne concerne que le sommet. Il est accordé à l'occasion de chaque Sommet et n'est pas reconductible automatiquement.

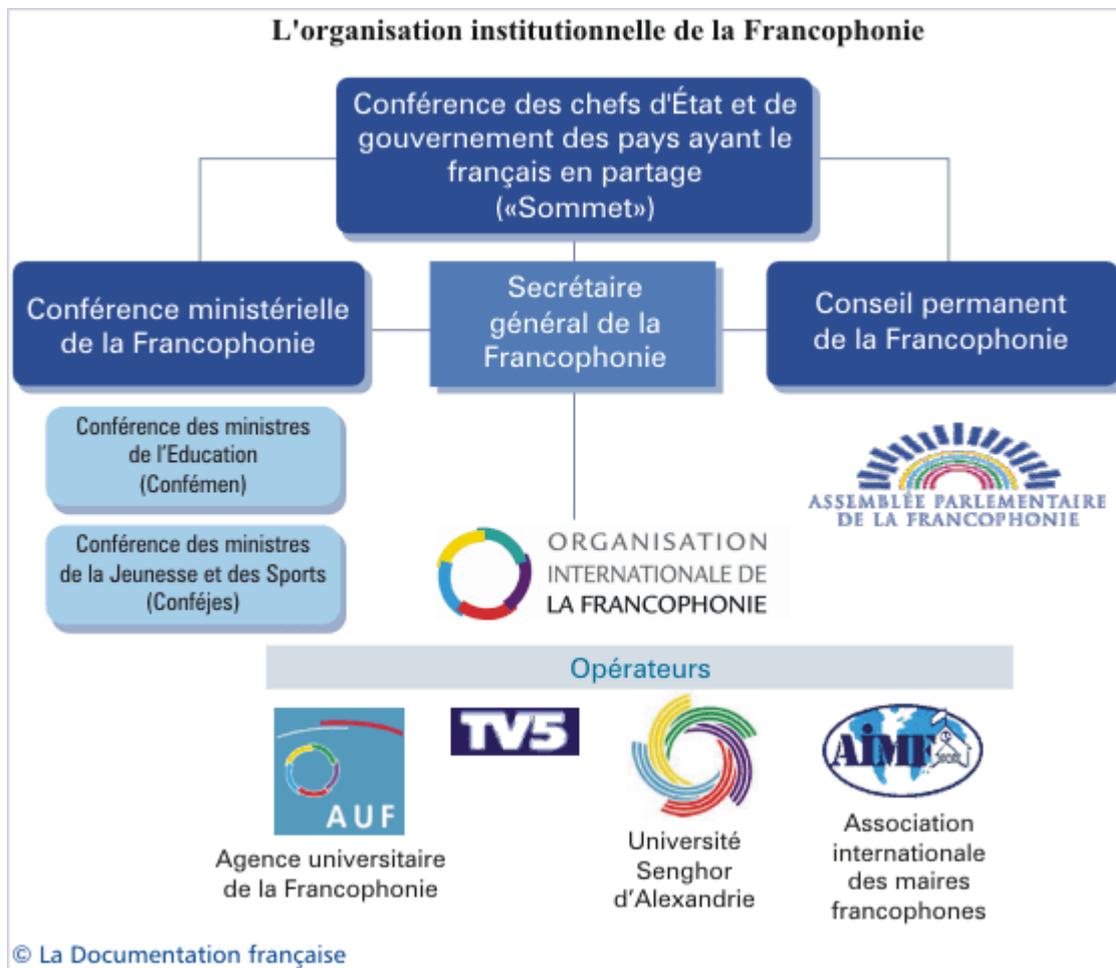
Il est accordé aux collectivités territoriales non souveraines, ressortissantes d'un Etat non membres de la Francophonie, qui en formule la demande, dès lors qu'ils manifestent leur volonté d'engagement dans la Francophonie et que l'usage du français est attesté sur leur territoire.

Informations tirées du Statut d'adhésion et de Modalités d'adhésion à l'OIF

Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014

Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019

## L'ORGANISATION DE LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE



## LES INSTANCES DE LA FRANCOPHONIE

### La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage : le Sommet

Elle est l'organe suprême du dispositif institutionnel de l'organisation. Il est dirigé par le chef d'Etat ou de gouvernement du pays qui a accueilli le sommet jusqu'au sommet suivant.

Le Sommet a pour mission de définir les orientations stratégiques de l'organisation. Il élit le secrétaire général et accepte ou rejette l'adhésion de nouveaux membres ou du changement de statut.

### La Conférence ministérielle de la Francophonie, ci-après appelée « Conférence ministérielle » :

Elle est composée par les ministres des affaires étrangères ou en charge de la Francophonie des membres du sommet. Elle prépare les sommets et assure le suivi des décisions prises lors de ces sommets. La dernière session s'est tenue à Erevan en Arménie les 10-11 octobre 2015. Lors de cette session, les dates de la prochaine session ont été dévoilées, les 16-17 novembre 2016 et celles du sommet et de son logo officiel.

### Le Conseil permanent de la Francophonie, ci-après appelé « Conseil permanent

Il est composé en son sein par la commission politique ; la commission économique ; la commission de coopération et de programmation ; la commission administrative et financière. Ses membres sont composés par les délégués, représentants spéciaux des chefs d'Etat et de gouvernements.

## Les Conférences Permanentes

### Les Conférences permanentes

La CONFEMEN et la CONFEJES travaille étroitement à côté des instances et regroupent respectivement les Ministres de l'Education Nationale et les Ministre de la Jeunesse et de Sport. Elles ont leur siège à Dakar, Sénégal

## Organe consultatif

### Assemblée Parlementaire de la Francophonie

Elle est l'organe consultative de la Francophonie qui a joué un rôle déterminant à la création de l'ACCT. Elle regroupe des parlementaires des Etats et gouvernements membres. son assemblée constitutive s'est tenu les 17 et 18 mai 1967 à Luxembourg. Elle compte 87 membres

Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014

Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019

### Les anciens secrétaires généraux de la Francophonie



Boutros Boutros Ghali (1997-2002)/Ancien Secrétaire Général de l'ONU



Abdou Diouf (2002-2014)/Ancien Président du Sénégal



Michalle Jean (2014-2018)/Ancienne Gouverneur Générale du Canada

#### Secrétaire Général de la Francophonie

Est le coeur du système institutionnel de la Francophonie. A ce titre, elle est la représentante officielle de l'organisation. Il véhicule les politiques de la Francophonie.

Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014

**Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019**



Louise Mushikiwabo (Depuis 2018)/Ancienne ministre des affaires étrangères du Rwanda



Placée sous l'autorité du Secrétaire Générale de la Francophonie, l'OIF est la principale institution responsable de l'action de la Francophonie ainsi que la coopération multilatérale de ses membres.

Pour mener à bien ses missions, l'OIF s'appuie sur un dispositif organisationnel d'où s'activent d'autres institutions francophones comme les Opérateurs Directs et d'autres organisations thématiques.

Jelen tananyag a Szegedi Tudományegyetemen készült az Európai Unió támogatásával. Projekt azonosító: EFOP-3.4.3-16-2016-00014

**Place de la Francophonie dans le monde  
Année universitaire 2018-2019**

**LES OPERATEURS DIRECTS**



Les opérateurs

directs participent dans les domaines de leurs compétences, aux objectifs de la Francophonie tels que définis dans la présente Charte d'Antananarivo:

- l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)

Elle a été créée le 13 septembre 1961 à Montréal avec 40 universités. L'AUPELF devient l'opérateur direct de la Francophonie au sommet de Dakar en 1989. En 1998 l'AUPELF-UREF (Université des réseaux d'Expression Française) devient l'AUF.

- TV5MONDE, la télévision internationale francophone.  
TV5, est créée à Paris le 2 janvier 1984

- l'Université Senghor d'Alexandrie

Le projet portant sa création date de 1989 à Dakar. De son nom original Université Internationale de langue française au service du développement africain (UILFDA), l'université Senghor a été fondée véritablement en octobre 1990. Sa mission est de former une élite capable de gérer des questions de développement surtout en Afrique.

- l'Association internationale des maires et responsables des capitales et des métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF). Elle est fondée en 1979, l'AIMF devient un opérateur direct de la francophonie lors du Sommet de Cotonou en 1995.

En dehors de ce dispositif, la Francophonie dispose de quatre représentations permanentes à Genève, New York, Bruxelles et Addis-Abeba ainsi que des bureaux régionaux à Lomé, Libreville, Hanoi, Haiti et Bucarest.

Ces opérateurs directs permettent à l'OIF à mieux exécuter son action. Ils travaillent également avec d'autres institutions thématiques :

- IFDD : Institution de la Francophonie pour le Développement durable
- IFGU : Institut de la Francophonie pour la Gouvernance universitaire
- Groupes des Ambassadeurs, .....